CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E152860** **VALABLE JUSQU'AU** **23/01/2027**

ÉDITÉ LE 10/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 447 827 908 00024

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 133253704J 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 133253704J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/11/2025

Raison sociale : ERIS

4 BIS RUE DE CANEJAN
33700 MERIGNAC

Téléphone : 06 12 63 32 82 **Fax :**

Portable : 06 12 63 32 82

Responsabilité légale :
PERETO SERGE CO-GÉRANT / PERETO JEAN BAPTISTE CO-GÉRANT / SALES GABRIEL CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : spereto@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 278 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	2	24/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025